

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 10

présenté par

M. Mesquida, Mme Dessus, M. William Dumas, M. Lefait, M. Villaumé et M. Verdier

ARTICLE 63

I. – À l’alinéa 2, substituer à la première occurrence du mot :

« deux »

le mot :

« un ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« les deux »

le mot :

« un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de modifier, afin de les rééquilibrer, les conditions nécessaires de recours de la minorité de blocage pour s’opposer au transfert de la compétence PLU et autres documents d’urbanisme à la communauté de communes ou d’agglomération.